

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 12 DECEMBRE 2023**

**Convocations envoyées le 5 décembre 2023**

**Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Nombre de conseillers présents en séance : 8**

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 0**

**Nombre de conseillers absents ou excusés : 3**

L'an 2023 et le 12 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Président.

**Présents** : M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie-Claude

**Excusé** : M. TAUPIN Jacques

**Absents** : M. AMIOT Yannick, Mme BERGER-LINARD Céline,

A été nommé secrétaire : M. DENIS Alexandre

Le quorum ayant été atteint, les conseillers peuvent valablement délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- Délibération n°12-2023 : attribution des bons de chauffage
- Délibération n°13-2023 : aides exceptionnelles
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023**

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres ayant assisté à la séance, adopte le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

### **DELIBERATION N°12/2023 – ATTRIBUTION DES BONS DE CHAUFFAGE**

Par délibération n°10/2023 en date du 20 mars 2023, le conseil d'administration avait accepté de reconduire l'aide au chauffage pour l'année 2023 et de la fixer à 260 € par foyer dans la limite de 3 foyers.

3 foyers remplissent les conditions pour bénéficier de cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'attribuer l'aide au chauffage aux 3 foyers retenus.

#### **APPROUVE à l'unanimité**

**Présents :** M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie-Claude

#### **DELIBERATION N°13/2023 – AIDES EXCEPTIONNELLES**

Par délibération n°11/2023 en date du 20 mars 2023, le conseil d'administration avait accepté d'allouer une enveloppe de 800 € pour couvrir les demandes d'aides qui seraient présentées au cours de l'année 2023.

3 foyers avaient fait des demandes d'aide au chauffage mais ils ne peuvent pas en bénéficier car leurs ressources sont légèrement supérieures aux critères d'attribution requis.

Cependant, ces personnes âgées sont, en majorité, locataires de leurs logements et doivent faire face à des dépenses énergétiques en hausse.

Compte-tenu de leurs âges, de leurs situations familiales et de l'urgence sociale, Madame la Vice-Présidente propose d'accorder à chaque foyer une aide exceptionnelle d'un montant équivalent au bon de chauffage, à savoir 260 € par foyer.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide d'attribuer à chacun de ces foyers une aide exceptionnelle de 260 €.

#### **APPROUVE à l'unanimité**

**Présents :** M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie-Claude

#### **DELIBERATION N°13BIS/2023 – AIDE EXCEPTIONNELLE**

Madame la Vice-Présidente informe que le CFA de la Maison Familiale d'Education et d'Orientation de Sorigny a demandé une aide financière pour un jeune de Marmagne fréquentant cet établissement.

Elle rappelle que le CFA avait déjà fait une demande d'aide en mars 2023 à laquelle le CCAS avait répondu favorablement pour un montant de 250 €.

Elle rappelle aussi que par délibération n°11/2023 en date du 20 mars 2023, le conseil d'administration avait accepté d'allouer une enveloppe de 800 € pour couvrir les demandes d'aides qui seraient présentées au cours de l'année 2023.

Ce budget étant totalement alloué pour l'année 2023, Madame la Vice-Présidente propose que le CFA de Sorigny reporte sa demande l'année prochaine afin que le CCAS l'étudie dans le cadre du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration est d'accord pour ce report de décision.

### **APPROUVE à l'unanimité**

**Présents :** M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DENIS Alexandre, M. DUPERAT Bernard, M. GAUIN Gérard, Mme MANENT Danièle, Mme SOCHET Monique, Mme TALLON Marie-Claude

### **Questions diverses**

- Bettina Da Costa informe que le CCAS a reçu un don de 100 € de la part de l'association St Aignan St Pierre.
- Concernant les colis de Noël, la majorité des personnes vient les chercher à la mairie. Dans les autres cas, Bettina Da Costa leur apportera à domicile.
- Le repas des Aînés s'est bien passé. Bettina Da Costa souligne la bonne entente des commerçants.
- Bettina Da Costa informe qu'une institutrice de l'école de Marmagne veut organiser une classe verte en 2024, à La Bourboule. Elle demandera peut-être une aide au CCAS et/ou à la mairie et/ou à la Caf et/ou à l'Amicale Laïque pour financer le transport des enfants. C'est une belle initiative qu'il faut encourager car cela est difficile à mettre en place de nos jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,  
Bernard DUPERAT



Le secrétaire,  
Alexandre DENIS

